



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet CCTV Upgrade/Beaver Creek Institut	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-199217/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-19-2969217	Date 2019-01-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-445-76015	
File No. - N° de dossier hn445.21120-199217	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ladouceur, Joanne M.	Buyer Id - Id de l'acheteur hn445
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-4282 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-199217/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-199217

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
hn445.21120-199217

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

LA MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITION 005 EST SOULEVÉ POUR : (1) RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES ET (2) MODIFIER LA PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION ET FEUILLE DE COMPTAGE, TEL QUE SUIIT :

=====

Question : La section 4.7 de la STR indique que «le contractant doit fournir de nouveaux commutateurs de réseau remplaçant tous les commutateurs de réseau existants, à l'exception des cas où les mêmes exigences en matière de commutateur et de câblage ont été satisfaites avant ce projet». Veuillez identifier les quantités et la densité des commutateurs de réseau à remplacer.

Réponse : Les quantités et les densités de commutateurs de réseau sont détaillées dans l'annexe C, sections 162 à 175 et annexe G.

=====

Question : La section 7.10 de la DP identifie la priorité des documents; le STR contient des informations qui contredisent les spécifications référencées dans le même STR. Veuillez préciser le document à respecter en cas de conflit d'informations transmises à plusieurs endroits.

Réponse : Veuillez identifier les conflits.

=====

Question : Veuillez identifier lequel des appareils photo de remplacement figurant dans les tableaux de l'appendice E nécessitant un nouveau câblage CAT6?

Réponse : La colonne de l'annexe E «Modèle existant», toutes les caméras répertoriées comme «nouvelles» ou affichant un modèle de caméra analogique existant nécessitera un nouveau câblage CAT6.

=====

Question : Le temps imparti pour la visite du site dans l'établissement minimum a été insuffisant. Une visite supplémentaire du site peut-elle être organisée?

Réponse : Des informations supplémentaires peuvent être fournies via Q & A. La DP indique qu'il n'y aura pas de deuxième visite du site.

=====

Question : Veuillez fournir un ou des dessins indiquant les itinéraires de conduits existants dans les établissements de taille moyenne et minimale?

Réponse : Le SCC ne dispose pas de dessins indiquant toutes les voies de passage.

=====

Question : Il existe une différence entre les types de moniteur indiqués dans la légende fournie à la page 11 du diagramme en Annexe G et dans les schémas de nœuds individuels dans le même Appendice. Veuillez préciser la quantité de chaque type de moniteur à fournir.

Réponse : Noted, le code de couleur pour les types de moniteur de l'annexe G doit être ignoré. Les détails de l'annexe C détaillent les types et les quantités de surveillance. Notez également l'ajout d'un moniteur de type 4 à la section 4.12 de la STR. comme détaillé à l'annexe C

4.12.4 Moniteur de type 4 - Moniteur de console MCCP 19 "LED

Les moniteurs de type 4 fournis satisferont aux critères suivants:

4.12.4.1 Avoir une résolution minimale de: 1280x1024

4.12.4.2 Proportions: 5: 4 ou 16: 9

4.12.4.3 Temps de réponse: 8 ms ou mieux

4.12.4.4 Rapport de contraste: 1000: 1

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-199217/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-199217

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
hn445.21120-199217

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

- 4.12.4.5 Connecteurs d'entrée: D-Sub et HDMI
- 4.12.4.6 Angle de vision de 178 ° / 178 ° (horizontal / vertical)
- 4.12.4.7 Montage en rack EIA / TIA 19 "

=====
Question : Ce système de vidéosurveillance sera-t-il mis à jour par le sous-traitant de la maintenance de la sécurité du CSC?

Réponse : Oui - Après la formation et la maintenance, ADGA (sous-traitant de la maintenance de sécurité du CSC) sera responsable de la maintenance et du support sur site.

=====
Question : Veuillez clarifier la signification de «garantie» identifiée dans la section 5.2 de STR. Le terme «garantie» couvre généralement les produits électroniques fabriqués et ne couvre pas la main-d'œuvre qui est généralement considérée comme un «service». L'intention de cette exigence est-elle de remplacer la disposition de la garantie des Conditions générales 2030 et de la section 7.15 de la DP?

Réponse : Après révision, l'exigence suivante de la section STR de la section 5.2 est supprimée.

«En cas de défaillance d'un équipement sous cette STR, y compris la commutation de réseau infrastructure, le contractant est responsable de la résolution immédiate de la reprise de la totalité des opération Système. Cela doit inclure la fourniture d'une garantie de trois ans, y compris une réponse le temps pour un appel de service de moins de 4 heures. Le contractant, si nécessaire avec un arrangement avec le vendeur d'équipement, assurera l'envoi le jour ouvrable suivant unité de remplacement avancée pour matériel défectueux et assistance logicielle complète, pendant toute la durée de vie le produit, ainsi que le support technique de base pendant les heures normales de travail pour la durée de vie du produit, et comme accès aux téléchargements en libre service de service packs / charges de maintenance pour les mises à jour logicielles.

Afin de faciliter cela, le contractant doit être tenu de veiller à une maintenance appropriée Des contrats d'assistance sont en place avec le fournisseur de commutateurs afin de fournir une assistance immédiate dans les domaines suivants: cas de panne d'équipement ou de logiciel. Le contractant doit fournir une preuve de la disponibilité de maintenance certifiée. ”

=====
Question : Annexe H Plans d'étage, page 2, dessin Medium_Security_Unit Les remarques du plan de vidéosurveillance extérieures indiquent l'ajout de deux (2) tours inclinées de 12 mètres et le déplacement d'une (1) tour de 20 mètres. S'il vous plaît fournir des spécifications supplémentaires et les exigences de détails civils pour ces trois tours?

Réponse : Vous trouverez des informations détaillées sur les poteaux fournis à l'adresse https://www.altron.co.uk/industrial_cabinet_based_poles.html. Le soumissionnaire peut contacter directement Altron pour obtenir une copie de la fiche de spécifications détaillée intitulée «AW1545-12TD-BAS - GA 4064-39 .PDF ”

=====
Question : Annexe H Plans d'étage, page 2, dessin de Medium_Security_Unit Outdoor Le plan de vidéosurveillance en plein air indique le déplacement de la caméra PIDS P-37 et son rattachement au FBA-114A. Veuillez fournir des spécifications supplémentaires et les exigences civiles pour cette relocalisation de la caméra.

Réponse : Les détails relatifs à la caméra P-37 figurent à l'Annexe C, section 100.

=====
Question : Les dessins fournis indiquent l'emplacement des racks mais pas ceux existants ou nouveaux. Veuillez fournir les quantités requises de racks définis dans la section 4.14.1 du STR et les armoires murales définies dans la section 4.14.2 du STR?

Réponse : Comme indiqué en détail à l'annexe C, les racks d'équipement doivent être fournis comme suit:

- 162) Nœud 1 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 163) Nœud FN1 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 164) Nœud FN2 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 165) Nœud FN3 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 166) Nœud FN4 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 167) Nœud FN5 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 168) Nœud FN6 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 169) Nœud FN7 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 170) Nœud FN8 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 171) Nœud FN9 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 172) Nœud FN10 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 173) Nœud FN11 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 174) Nœud FN12 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 175) Nœud FN13 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 176) Nœud BN1 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 177) Nœud BN2 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 178) Nœud BN3 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 179) Nœud BN4 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.
- 180) Nœud BN5 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 181) Nœud BN6 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 182) Nœud BN7 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 183) Nœud BN8 - Le contractant doit fournir une armoire technique répondant aux exigences détaillées dans la section 4.14.2 du STR.
- 184) Nœud BN9 - Le contractant doit fournir une armoire d'équipement répondant aux exigences détaillées à la section 4.14.2 du STR.
- 185) Nœud BN10 - Le contractant utilisera les armoires d'équipement existantes.

=====

Question : Les quantités d'équipement de rechange prescrites sont-elles identifiées à la section 5.12 final ou les promoteurs peuvent-ils ajouter les composants électroniques de rechange recommandés aux pièces de rechange prescrites?

Réponse : Le soumissionnaire peut recommander des pièces de rechange. Le responsable technique décidera quelles pièces de rechange et quelles quantités seront exercées en vertu de la clause Quantités optionnelles. La section 5.12 est un guide pour les recommandations de rechange uniquement.

=====

Question : L'État peut-il confirmer que le logiciel NMS (Network Manager Software) consiste uniquement à gérer les commutateurs ou à gérer le nœud périphérique?

Réponse : Le logiciel de gestion de réseau ne gèrera que les commutateurs à 24 et 48 ports.

=====

Question : L'État peut-il préciser que les 9 sous-nœuds côté FN nécessitent 10 Go de SFP tandis que le nœud FN1 16 1 Go est SFP?

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-199217/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-199217

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
hn445.21120-199217

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn445
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Réponse : Tous les SFP à fournir pour la connectivité entre les nœuds doivent être de 1 Go. Le lien entre les commutateurs d'un même nœud doit être de 10 Go.

=====

Question : La Couronne peut-elle préciser quel style de SFP (1 Go, 10 Go est requis pour les commutateurs dans les 9 sous-nœuds côté BN?

Réponse : Tous les SFP à fournir pour la connectivité entre les nœuds doivent être de 1 Go. Le lien entre les commutateurs d'un même nœud doit être de 10 Go.

=====

Question : La Couronne peut-elle confirmer l'utilisation de commutateurs de réseau à 24 ports au lieu du modèle à 48 ports dans les nœuds?

Réponse : La densité des ports de commutation est détaillée dans les sections 162 à 185 de l'annexe C de l'Annexe C.

=====

À la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION ET FEUILLE DE COMPTAGE de la DDP :

Supprimer : Texte en entiereté

Insérer : Voir la page suivante.

=====

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS ET FEUILLE DE POINTAGE

1. Critères cotés pour la proposition technique

Le soumissionnaire doit obtenir la note de passage globale de 70 % pour la proposition technique et obtenir le nombre minimum de points requis indiqué pour chaque critère, selon le cas. La note est calculée sur une échelle de 100 points. La proposition technique doit inclure, entre autres, les éléments ci-dessous :

Critères cotés pour la proposition technique	Points	Commentaires
<p>1.1 Compréhension des exigences techniques (un maximum de 45 points est possible)</p> <p>Le soumissionnaire doit comprendre les exigences techniques du système suffisamment en détail, notamment les dessins préliminaires, les diagrammes, les photos et les croquis de l'architecture du système, la configuration de l'équipement et les renseignements techniques, les documents spécialisés et les brochures sur les produits offerts.</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire sera passée en revue précisément pour déterminer si la solution proposée respecte les exigences établies dans l'énoncé des exigences techniques (EET) et les documents à l'appui.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que les exigences établies dans l'EET et les documents à l'appui sont respectées, en décrivant clairement comment elles seront remplies.</p> <p>(0 point) La proposition montre que le soumissionnaire ne comprend pas les exigences établies dans l'EET et les documents à l'appui.</p> <p>(35 points) La proposition montre que le soumissionnaire comprend le concept principal des travaux exigés. La solution proposée par le soumissionnaire satisfait aux exigences concernant l'exploitabilité, l'environnement, la fiabilité, la maintenabilité, les tests et la validation.</p> <p>(45 points) La proposition montre clairement que la solution proposée excède les exigences dans au moins deux cas qui sont précisément mentionnés dans la proposition technique.</p> <p>*Nombre minimal de points requis : 35</p>		

<p>1.2 Assurance de la qualité et plan des essais d'acceptation Le soumissionnaire décrit les procédures et les processus proposés d'assurance de la qualité et les plans des essais d'acceptation pour s'assurer de respecter les exigences en matière de qualité et précise la façon dont il compte démontrer à la Couronne que le système fonctionne correctement, à la fois hors site (essai d'acceptation en usine) et après l'installation (essai d'acceptation sur place). Une liste détaillée des essais à exécuter précisant les paramètres de réussite et d'échec doit être fournie. Le nombre maximal de points est réparti comme suit :</p>		
Critères cotés pour la proposition technique	Points	Commentaires
<p>1.2.1 Assurance de la qualité (pour un maximum de 16 points)</p> <p>Le soumissionnaire indique comment il compte s'assurer de respecter les exigences en matière de qualité et donne une description des procédures d'inspection, d'essai et de documentation ainsi que des mesures de la qualité.</p> <p>(2 points par élément) Le soumissionnaire se verra attribuer deux points par élément pour avoir indiqué clairement en quoi la proposition respecte chacun des éléments indiqués ci-dessous, jusqu'à concurrence de 16 points.</p> <p>Voici une liste des éléments qui relèvent de l'assurance de la qualité. La proposition montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) que le soumissionnaire dispose de procédures et de processus d'assurance de la qualité; b) que les résultats seront consignés, analysés, et que les problèmes seront résolus; c) quand, comment et par qui les exigences en matière de qualité seront examinées; d) les méthodes de contrôle des documents et des données; e) les processus pertinents de contrôle de la qualité pour les achats; f) les méthodes de contrôle des processus de production, d'assemblage et d'installation sur place afin de respecter les exigences en matière de qualité; g) les méthodes de contrôle de l'équipement de mesure et d'essai et la description du format et des résultats des essais à fournir; h) les méthodes de repérage et de contrôle des produits non conformes pour éviter tout mauvais usage avant leur élimination adéquate. <p>*Nombre minimal de points requis : 6</p>		
Total de la sous-section		

<p>1.2.2 Plan d'essais d'acceptation en usine (pour un maximum de 10 points)</p> <p>La proposition indique la façon dont le soumissionnaire compte démontrer à la Couronne que le système fonctionne correctement hors site (essais d'acceptation en usine); une liste détaillée des essais qu'il effectuera avec les paramètres de réussite et d'échec doit être fournie.</p> <p>(2 points par élément) Le soumissionnaire se verra attribuer deux points par élément pour avoir indiqué clairement en quoi la proposition respecte chacun des éléments indiqués ci-dessous, jusqu'à concurrence de 10 points.</p> <p>La proposition montre que le soumissionnaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) confirmé l'exigence d'un plan d'essais; b) fourni un plan d'essais; c) fourni des feuilles d'essai; d) fourni des feuilles d'essai incluant les paramètres de réussite et d'échec; e) fourni des feuilles d'essai incluant des paramètres précis. 		
Total de la sous-section		
<p>1.2.3 Plan des essais d'acceptation sur place (pour un maximum de 10 points)</p> <p>La proposition indique la façon dont le soumissionnaire compte démontrer à la Couronne que le système fonctionne correctement après l'installation (essais d'acceptation sur place); une liste détaillée des essais qu'il effectuera avec les paramètres de réussite et d'échec doit être fournie.</p> <p>(2 points par élément) Le soumissionnaire se verra attribuer deux points par élément pour avoir indiqué clairement en quoi la proposition respecte chacun des éléments indiqués ci-dessous de a) à e), jusqu'à concurrence de 10 points.</p> <p>La proposition montre que le soumissionnaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) répondu aux exigences relatives à l'essai du système après l'installation (essais d'acceptation sur place); b) fourni un plan d'essais; c) fourni des feuilles d'essai; d) fourni des feuilles d'essai incluant les paramètres de réussite et d'échec; e) fourni des feuilles d'essai incluant des paramètres précis. 		
Total de la sous-section		

<p>1.3 Éléments liés aux risques techniques (pour un maximum de 19 points)</p> <p>La proposition indique la façon dont le soumissionnaire compte satisfaire aux exigences techniques, décrit les éléments liés aux risques techniques et précise les stratégies d'atténuation prévues. La proposition doit cerner au moins deux éléments liés aux risques techniques uniquement, puisque les éléments liés à des risques non techniques sont évalués séparément.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas précisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) au moins deux éléments liés aux risques techniques; b) les mesures d'atténuation des risques techniques. <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire a précisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) deux éléments liés aux risques techniques ou plus; b) le processus de gestion des risques; c) mais qu'il n'a pas fourni de plan d'atténuation des risques techniques. <p>(14 points) La proposition indique que le soumissionnaire a répondu aux exigences susmentionnées et a fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un plan d'atténuation des risques techniques. <p>(19 points) La proposition indique que le soumissionnaire a répondu aux exigences susmentionnées et qu'il a :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) cerné les répercussions des risques techniques; b) associé les risques techniques au soumissionnaire, au fournisseur, au sous-traitant, au client, à l'intégration ou au bon fonctionnement de l'équipement; c) décrit les stratégies d'atténuation des risques techniques cernés; d) défini les points de décision pour toute approche proposée en vue d'atténuer les risques techniques; e) proposé des approches pour atténuer les risques techniques qui soutiennent les exigences du projet. 		
Total de la sous-section		
Total pour la proposition technique (maximum de 100 points)		

2. Critères cotés pour la proposition de gestion de projet

Le soumissionnaire doit obtenir la note de passage globale de 70 % pour la proposition de gestion de projet et obtenir le nombre minimum de points requis indiqué pour chaque critère, selon le cas. La note est calculée sur une échelle de 100 points. La proposition de gestion de projet doit inclure, entre autres, les éléments suivants :

2.0 Expérience antérieure en gestion de projet Le soumissionnaire, le gestionnaire de projet, le superviseur de projet et les techniciens seront évalués. La proposition doit contenir une description détaillée de leur qualification et de leur expérience antérieure en lien avec des projets similaires quant à la taille, aux tâches, aux clients et aux responsabilités.		
Critères cotés pour la proposition de gestion de projet	Points	Commentaires
2.1 Expérience du soumissionnaire au cours des quatre (4) dernières années (pour un maximum de 10 points) (2 points par élément) Le soumissionnaire se verra attribuer deux points par élément pour avoir indiqué clairement en quoi la proposition respecte chacun des éléments indiqués ci-dessous de a) à e), jusqu'à concurrence de 10 points. Le soumissionnaire doit avoir réussi d'autres projets comparables qui lui ont donné de l'expérience dans les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) portée et clients du projet comparables; b) valeur supérieure à 100 000 \$; c) installation; d) formation; e) dessins et manuels. 		
Total de la sous-section		

2.2.1 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et qualifications du gestionnaire de projet et de son suppléant principal (pour un maximum de 12 points)

La proposition devrait indiquer que le gestionnaire de projet désigné et son suppléant principal possèdent tous les deux :

- a) les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits dans l'EET;
- b) une ou plusieurs certifications professionnelles – au moins l'une des suivantes : PMP, PMI, MBA, ing., ou la preuve d'une certification équivalente;

Pour chacune des ressources proposées, les renseignements et documents suivants doivent être fournis dans l'ordre ci-dessous :

- a) une description détaillée (y compris les dates – mois et années), le nombre d'années d'expérience dans le rôle précisé pour des projets comparables du point de vue de la taille, de la valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients, des responsabilités, etc.;
- b) une copie de la certification, du grade et/ou du diplôme pour remplir le critère.

Remarque : les points sont accordés à l'équipe (gestionnaire de projet et suppléant principal) sur la base de son expérience combinée.

(0 point) – Gestionnaire de projet et suppléant principal
L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience suffisante dans des projets de taille et de complexité comparables, indépendamment de la certification professionnelle.

(4 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal
Au moins l'un des deux :

- i. possède moins de 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification professionnelle.

(6 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal
Au moins l'un des deux :

- i. possède moins de 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification professionnelle.

(8 points) – Gestionnaire de projet :

- i. possède entre 4 et 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification professionnelle.

Et

– Suppléant principal :

- i. possède moins de 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification professionnelle.

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES :

Si aucune des ressources ne possède d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, vous obtenez 0 point pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède moins de 4 années d'expérience, mais aucune certification professionnelle, vous obtenez 4 points pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède moins de 4 années d'expérience et une certification professionnelle, vous obtenez 6 points pour la note combinée.

Si le gestionnaire de projet possède entre 4 et 10 années d'expérience et le suppléant principal possède moins de 4 années d'expérience et que les deux ressources détiennent une certification professionnelle, vous obtenez 8 points pour la note combinée.

<p>(12 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal Les deux possèdent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. plus de 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables; ii. une certification professionnelle. <p>*Nombre minimal de points requis : 6</p>		<p>Si les deux ressources possèdent plus de 10 années d'expérience et une certification professionnelle, vous obtenez 12 points pour la note combinée.</p>
<p>Total de la sous-section</p>		

2.2.2 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et qualifications du superviseur de projet et de son suppléant principal (pour un maximum de 8 points)

La proposition devrait indiquer que le superviseur de projet désigné ou son suppléant principal possède les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits dans l'EET.

Pour chacune des ressources proposées, les renseignements et documents suivants doivent être fournis dans l'ordre ci-dessous :

- a) une description détaillée (y compris les dates – mois et années), le nombre d'années d'expérience dans le rôle précisé pour des projets comparables du point de vue de la taille, de la valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients, des responsabilités, etc.;
- b) une copie de la certification technique ou professionnelle, du degré ou du diplôme dans l'un des domaines suivants :
électricité, électromécanique, électronique, mécanique, développement de logiciels, programmation informatique, technologie des réseaux ou télécommunications
Remarque : les attestations de cours offerts par un fabricant ne sont pas considérées comme l'équivalent d'un diplôme.

Remarque : les points sont accordés à l'équipe (superviseur de projet et suppléant principal) sur la base de son expérience combinée.

(0 point) – Superviseur de projet et suppléant principal
L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables, indépendamment des certifications professionnelles.

(4 points) – Superviseur de projet et suppléant principal
Au moins l'un des deux :

- i. possède moins de 4 années d'expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification technique ou professionnelle.

(6 points) – Superviseur de projet :

- i. possède entre 4 et 10 années d'expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification technique ou professionnelle.

Et

– Suppléant principal :

- i. possède moins de 4 années d'expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification technique ou professionnelle.

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES :

Si aucune des ressources ne possède d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, vous obtenez 0 point pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède moins de 4 années d'expérience, mais aucune certification technique ou professionnelle, vous obtenez 4 points pour la note combinée.

Si le superviseur de projet possède entre 4 et 10 années d'expérience et une certification technique ou professionnelle et que le suppléant possède moins de 4 années d'expérience mais aucune certification technique ou professionnelle, vous obtenez 6 points pour la note combinée.

<p>(8 points) – Superviseur de projet et suppléant principal</p> <p>a) Les deux possèdent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. plus de 10 années d'expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables; ii. une certification technique ou professionnelle. <p>*Nombre minimal de points requis : 4</p>		<p>Si les deux ressources possèdent plus de 10 années d'expérience et une certification technique ou professionnelle, vous obtenez 8 points pour la note combinée.</p>
<p>Total de la sous-section</p>		

<p>2.2.3 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et qualifications du technicien et de son suppléant principal (pour un maximum de 8 points)</p> <p>La proposition devrait indiquer que le technicien désigné ou son suppléant principal possède les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits dans l'EET.</p> <p>Pour chacune des ressources proposées, les renseignements et documents suivants doivent être fournis dans l'ordre ci-dessous :</p> <p>a) une description détaillée (y compris les dates – mois et années), le nombre d'années d'expérience dans le rôle précisé pour des projets comparables du point de vue de la taille, de la valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients, des responsabilités, etc.;</p> <p>b) une copie des certifications techniques dans les domaines suivants : électricité, électromécanique, électronique, mécanique, développement de logiciels, programmation informatique, y compris les attestations de cours offerts par un fabricant.</p> <p>Remarque : les points sont accordés à l'équipe (technicien et suppléant principal) sur la base de son expérience combinée.</p> <p>(0 point) – Technicien et suppléant principal L'un des deux ou les deux manquent d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, indépendamment des certifications techniques.</p> <p>(4 points) – Technicien et suppléant principal Au moins l'un des deux :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. possède entre 6 mois et 4 ans d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables; ii. ne possède aucune certification technique ou du fabricant. <p>(6 points) – Technicien :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. possède entre 4 et 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables; ii. possède une certification technique ou du fabricant. <p>Et</p> <p>– Suppléant principal</p> <ol style="list-style-type: none"> i. possède entre 6 mois et 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables; ii. ne possède aucune certification technique ou du fabricant. <p>(8 points) – Technicien et suppléant principal Les deux possèdent :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. plus de 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables; ii. une certification technique ou du fabricant. <p>*Nombre minimal de points requis : 4</p>		<p>REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES :</p> <p>Si aucune des ressources ne possède d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, vous obtenez 0 point pour la note combinée.</p> <p>Si au moins l'une des ressources possède entre 6 mois et 4 années d'expérience, mais aucune certification technique ou du fabricant, vous obtenez 4 points pour la note combinée.</p> <p>Si le technicien possède entre 4 et 10 années d'expérience et une certification technique ou du fabricant et que le suppléant principal possède entre 6 mois et 4 années d'expérience, mais aucune certification technique ou du fabricant, vous obtenez 6 points pour la note combinée.</p> <p>Si les deux ressources possèdent plus de 10 années d'expérience et une certification technique ou du fabricant, vous obtenez 8 points pour la note combinée.</p>
Total de la sous-section		

<p>2.3.2 Procédures de gestion de projet (pour un maximum de 12 points)</p> <p>Ce critère évalue les systèmes utilisés par les soumissionnaires pour mettre en œuvre leur approche de la gestion de projet.</p> <p>(0 point) La proposition indique que la mise en œuvre de la gestion de projet (GP) n'est pas abordée.</p> <p>(4 points) La proposition indique que la mise en œuvre de la gestion de projet (GP) a été abordée, mais que le soumissionnaire n'a pas fourni suffisamment de détails pour montrer qu'un système de GP pleinement fonctionnel est en place.</p> <p>(8 points) La proposition indique qu'un système de GP est en place et permettra au soumissionnaire d'assurer la gestion de projet. Le soumissionnaire a fourni un plan détaillé de la mise en œuvre de la GP.</p> <p>(12 points) Le soumissionnaire a répondu aux exigences susmentionnées et :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la gestion de projet est fondée sur l'application de la technique d'évaluation et de mise à jour des programmes (PERT) ou de la méthode du chemin critique (MCC); b) la structure de répartition du travail est liée à la gestion de projet; c) le système de GP permet de suivre de près l'état d'avancement des tâches. 		
Total de la sous-section		
<p>2.4 Échéancier, jalons et outils de gestion de projet</p> <p>Le soumissionnaire a fourni l'échéancier des événements du projet pour tous les produits livrables en précisant les jalons et en expliquant dans quelle mesure ils sont réalistes et réalisables. Le soumissionnaire dispose d'un outil propre à la gestion de projet (GP) et l'utilise, et il est en mesure de mettre en œuvre et de soutenir un portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements sur le projet, y compris les calendriers et tous les dessins et documents du projet.</p>		
Critères cotés pour la proposition de gestion de projet	Points	Commentaires

<p>2.4.1 Échéancier et jalons (pour un maximum de 10 points)</p> <p>Le soumissionnaire présente l'échéancier du projet ou des événements pour tous les produits livrables (en précisant les jalons et en expliquant la mesure dans laquelle ils sont réalistes et réalisables), y compris des outils pour réagir aux dérapages du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les principaux jalons sont établis. b) Une séquence logique est proposée. c) Du temps est réservé pour les imprévus. d) Les estimations de temps sont réalistes. <p>(0 point) L'échéancier proposé n'aborde que l'un des quatre éléments susmentionnés.</p> <p>(5 points) L'échéancier proposé aborde deux des quatre éléments susmentionnés.</p> <p>(8 points) L'échéancier proposé aborde trois des quatre éléments susmentionnés.</p> <p>(10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'échéancier proposé aborde les quatre éléments susmentionnés. b) L'échéancier proposé contient les jalons, les événements importants du contrat, les dates de livraison prévues et le calendrier de production. 		
Total de la sous-section		
<p>2.4.2 Outils de gestion de projet (pour un maximum de 10 points)</p> <p>Le soumissionnaire dispose d'un d'un outil propre à la gestion de projet (GP) et l'utilise, et est en mesure de mettre en œuvre et de soutenir un portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements sur le projet, y compris les calendriers et tous les dessins et documents du projet.</p> <p>(0 point) Le soumissionnaire n'a pas mentionné de logiciel propre à la GP dans sa proposition.</p> <p>(8 points) Le soumissionnaire a mentionné un logiciel spécialisé de GP dans sa proposition, mais n'offre aucun portail sécurisé permettant aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements sur le projet.</p> <p>(10 points) Le soumissionnaire a mentionné un logiciel spécialisé de GP dans sa proposition et dispose d'un portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements sur le projet, notamment les échéanciers, les rapports et les procès-verbaux de réunions.</p>		
Total de la sous-section		

<p>2.4.3 Éléments liés aux risques du projet (pour un maximum de 10 points)</p> <p>Une description détaillée des risques du projet (sauf tous les risques <u>techniques</u> mentionnés précédemment) liés à l'approche proposée et des processus pour gérer l'ensemble des risques du projet (comme les ressources, les coûts, les échéanciers et tous les éléments externes), montrant à quel point le soumissionnaire comprend les risques du projet et expliquant comment il se propose de les atténuer.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a <u>pas</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) clairement cerné les risques non techniques associés au projet; b) fourni de plan d'atténuation des risques non techniques. <p>(4 points) La proposition indique que le soumissionnaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) a clairement cerné les risques non techniques associés au projet, y compris les répercussions sur : <ol style="list-style-type: none"> i. la gestion; ii. l'échéancier; iii. les changements à la portée; iv. les finances; v. les ressources. b) a défini son processus de gestion des risques non techniques; c) n'a <u>pas</u> fourni de plan d'atténuation des risques non techniques. <p>(8 points) La proposition indique que le soumissionnaire a :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) répondu aux exigences susmentionnées; b) fourni un plan d'atténuation des risques non techniques. <p>(10 points) La proposition indique que :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) le soumissionnaire a répondu aux exigences susmentionnées; b) les risques cernés sont associés comme il se doit au soumissionnaire, au sous-traitant, au client, à l'intégration ou au bon fonctionnement de l'équipement; c) les approches d'atténuation des risques non techniques proposées sont étroitement liées aux exigences du projet; d) les points de décision sont cernés et alignés sur les approches d'atténuation des risques non techniques. 		
Total de la sous-section		
Total pour la proposition de gestion de projet (maximum de 100 points)		

3 Critères cotés pour la proposition de soutien

Le soumissionnaire doit obtenir la note de passage globale de 70 % pour la proposition de soutien et obtenir le nombre minimum de points requis indiqué pour chaque critère, selon le cas. La note est calculée sur une échelle de 100 points. La proposition de soutien doit inclure, entre autres, les éléments ci-dessous :

Critères cotés pour la proposition de soutien	Points	Commentaires
<p>3.0 Aperçu du plan de formation, de la formation et des manuels des opérateurs Le soumissionnaire comprend les exigences de la formation des opérateurs. Il décrit le plan de formation, l'approche, l'équipe et l'information proposés qui permettent de satisfaire aux exigences de la formation des opérateurs. Le nombre maximal de points est réparti comme suit :</p>		
Critères cotés pour la proposition de soutien	Points	Commentaires
<p>3.1.1 Aperçu du plan de formation des opérateurs (pour un maximum de 15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation des opérateurs ne satisfait pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation des opérateurs satisfait aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation des opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) satisfait aux exigences; b) excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire. 		
Total de la sous-section		
<p>3.1.2 Approche, méthodologie et équipe de formation des opérateurs (pour un maximum de 15 points)</p> <p>(0 point) La proposition ne satisfait pas aux exigences de formation.</p> <p>(12 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La proposition satisfait aux exigences de formation, et l'équipe de formation est présentée. b) L'approche de formation satisfait aux exigences. <p>(15 points) La proposition excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire.</p>		
Total de la sous-section		

<p>3.1.3 Manuels des opérateurs (pour un maximum de 15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que les documents ne satisfont pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que les documents satisfont aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire.</p>		
Total de la sous-section		
<p>3.2 Aperçu du plan de formation, de la formation et des manuels du personnel de maintenance Le soumissionnaire comprend les exigences de la formation du personnel de maintenance. Il décrit le plan de formation, l'approche, l'équipe et l'information proposés qui permettent de satisfaire aux exigences de la formation sur la maintenance. Le nombre maximal de points est réparti comme suit :</p>		
Critères cotés pour la proposition de soutien	Points	Commentaires
<p>3.2.1 Aperçu du plan de formation sur la maintenance (pour un maximum de 15 points)</p> <p>(0 point) La proposition ne satisfait pas aux exigences de formation sur la maintenance.</p> <p>(12 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La proposition satisfait aux exigences de la formation sur la maintenance, et l'équipe de formation est présentée. b) L'approche de formation satisfait aux exigences. <p>(15 points) La proposition excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire.</p>		
Total de la sous-section		
<p>3.2.2 Approche, méthodologie et équipe de formation sur la maintenance (pour un maximum de 15 points)</p> <p>(0 point) La proposition ne satisfait pas aux exigences de formation.</p> <p>(12 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La proposition satisfait aux exigences de la formation, et l'équipe de formation est présentée. b) L'approche de formation satisfait aux exigences. <p>(15 points) La proposition excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire.</p>		
Total de la sous-section		

<p>3.2.3 Manuels de maintenance (pour un maximum de 15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que les documents ne satisfont pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que les documents satisfont aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire.</p>		
Total de la sous-section		
<p>3.3 Plan de remplacement de pièces et liste de pièces de rechange (pour un maximum de 10 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que le plan de remplacement de pièces et la liste de pièces de rechange ne satisfont pas aux exigences.</p> <p>(6 points) La proposition indique que le plan de remplacement de pièces et la liste de pièces de rechange satisfont aux exigences.</p> <p>(10 points) La proposition excède les exigences minimales de l'EET dans au moins deux cas clairement précisés, avec les raisons justifiant leur précision, dans la proposition du soumissionnaire.</p>		
Total de la sous-section		
<p>Total pour la proposition de soutien (maximum de 100 points)</p>		